



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Opération de Renouveau Urbain : Lancement de la
concertation - Objectifs poursuivis et modalités**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040141

AMERU

**Opération de Renouveau Urbain : Lancement de la
concertation - Objectifs poursuivis et modalités**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Depuis trois années, les quartiers de Tour Chabot-Gavacherie et du Clou Bouchet, territoires prioritaires au titre de la Politique de la Ville, ont accueilli le dispositif de renouvellement urbain.

Un premier bilan, qui a vu se développer des opérations ciblées, est donc à porter au crédit de la première phase de l'ORU, avec pour cadre général la convention partenariale contractualisée par la Ville de NIORT et l'Etat en date du 25 janvier 2001.

L'évolution du processus de rénovation urbaine, les variations dans l'environnement méthodologique et partenarial des projets inclinent à un repositionnement mesuré des objectifs et des engagements dans un cadre repensé autour de la notion de projet urbain et social d'ensemble. Les volets habitat, insertion, économie, éducation, gestion urbaine de proximité sont parmi les thèmes récurrents qui accompagneront et guideront le cheminement du projet global.

Des actions de concertation ont déjà été menées au travers d'opérations ponctuelles (Boulevard de l'Atlantique, Clou-Bouchet, Petit Village de Ribray...).

A la faveur des études de définition lancées dans un premier temps sur le Clou Bouchet et plus récemment sur la Tour Chabot-Gavacherie, vont émerger les propositions opérationnelles des équipes d'architectes, urbanistes, sociologues, consacrant ainsi plusieurs mois de travail, dont une première partie déjà largement alimentée par les échanges avec les acteurs et les différents partenaires.

Dans le prolongement des précédents rendez-vous (comités, tables rondes, ateliers urbains, réunions publiques et Conseil de Quartier) qui ont accompagné la mise en place des orientations des projets, il s'agit désormais d'enchaîner une deuxième étape, celle du partage des résultats.

Pour ce faire, des actions d'information et de concertation, au sens de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, seront reconduites auprès des Niortais, des habitants de ces quartiers, des acteurs socio professionnels, des associations et institutions. Plusieurs objectifs entourent ces actions :

- enclencher une évolution dynamique et un suivi continu du projet,
- favoriser l'appréhension par les habitants et l'ensemble des acteurs des opérations, en les faisant participer activement à leur mise en œuvre,
- établir le projet comme lien social et d'ouverture aux autres,
- renforcer le sentiment collectif d'appartenance au quartier,
- faciliter les prises de décisions collectives sur l'avenir de ces deux quartiers, et ce à tous les stades de leur mutation.

Les modalités retenues pour favoriser l'implication des uns et des autres au fur et à mesure marqueront l'avancement du dispositif. Elles prendront la forme de :

- réunions publiques auprès de la population,
- échanges avec le Conseil de Quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot,
- tables rondes ou ateliers thématiques avec les partenaires et acteurs locaux,
- permanences dans les 2 quartiers avec exposition des projets. Un recueil d'observation sera mis à la disposition des habitants,
- informations dans la presse locale, le journal de la Municipalité « Vivre à Niort », le site internet de la Ville www.vivre-a-niort.com.

Le bilan de cette concertation sera présenté lors d'un Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Lancer la procédure de concertation préalable sur la base des objectifs et modalités ci-dessus décrits.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 39 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 6 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)